

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD139

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59 BIS AA

Rédiger ainsi l'alinéa 20 :

« 5° La seconde phrase du *a* du 4° du II de l'article L. 211-3 est supprimée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.